

LES CONDITIONS DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Par Jean Blairon

Le Festival des Libertés 2015 a mis à son programme un débat sur « les conditions du débat », animé par Paola Hidalgo.

La question s'est posée à l'association Bruxelles laïque sur fond d'événements tragiques, dont l'attentat contre la revue « Charlie Hebdo » ; elle réaffirme pour autant que c'est la confrontation des idées et des convictions qui permet l'évolution des mentalités et des opinions, même si l'actualité nous prouve que cette confrontation ne va plus de soi.

Nous avons été invité à participer à cette soirée de réflexion, avec le sociologue Saïd Bouamana.

Le texte que nous livrons ici synthétise les éléments les plus importants de notre contribution.

UN EXERCICE PARADOXAL

Il est courageux d'organiser un débat sur les conditions du débat, puisque cela revient pour les organisateurs et les intervenants à se confronter à une exigence très forte d'homologie : le contenu des propos, la forme des échanges sont directement liés à l'enjeu, l'incarnent et le représentent.

On peut formuler cette épreuve d'homologie comme suit : *ce qui se doit, ce qui s'échange à propos des conditions du débat démocratique est-il mis en œuvre hic et nunc par ceux qui en parlent et en répondent ?*

Cette exigence forte est posée dans un contexte où le débat démocratique et les valeurs qui le fondent, comme la liberté d'expression, ont été affirmés et défendus non sans violences ni réactions paradoxales ; ce fut le cas pour la campagne « Je suis Charlie ».

Tout s'y est passé comme si la question des conditions de possibilité de la **réception des affirmations** s'était tout à fait effacée devant la **nécessité de l'expression**, créant une sorte de « mur d'incompréhension » au sein même de nos sociétés¹.

Evoquer la campagne « Je suis Charlie » conduit immédiatement à distinguer les « débats in vivo » (comme lors d'une soirée du festival des Libertés) et les débats « in virtue », ceux qui, virtuels, médiatisés, sont supposés alimenter les premiers. L'expression « in virtue » aurait tendance en effet à créditer les débats médiatiques d'une fonction d'alimentation (ils sont, comme le suggère l'étymologie, « en puissance », porteurs de réalité augmentée) ; nous verrons que l'inverse est le plus souvent vrai : nous y avons affaire le plus souvent à un appauvrissement de la pensée.

1 L'expression est de V. De Coorebyter, commentant la campagne « Je suis Charlie » et ses effets sur la population de confession musulmane. Cf. V. de Coorebyter, « Comment défendre nos valeurs ? - Réflexions sur l'après-Charlie », in *Intermag.be*, Carnet 2015 « La radicalisation des jeunes : une approche réflexive et préventive », www.intermag.be/carnet-conference-radicalisation#vdc.

UNE EXPÉRIENCE DE DÉBAT RATÉE

L'animatrice du débat nous avait invités, d'entrée de jeu, à évoquer une expérience de « débat raté ». Nous avons pour notre part relaté un débat que nous avons été chargé d'animer, devant quelque trois cent personnes, entre un spécialiste de la thérapie familiale et un scientifique s'exprimant souvent en matière d'éthique.

Nous avons été confronté à une situation pour le moins inédite : l'absence totale de « questions salle », qui constituent un des éléments traditionnels d'un débat in vivo.

Cette expérience, dont nous n'avons pu nous sortir qu'en alimentant à nous seul, tant bien que mal, le débat, nous avait fait réfléchir aux conditions qui pouvaient faire qu'un débat échoue.

Nous croyons pouvoir avancer qu'un débat a d'autant plus de chance d'avorter

- qu'il y a absence d'articulation avec un amont (quelles sont les préoccupations vécues des participants, comment les interventions peuvent-elles s'y articuler réellement ?) et un aval (pourra-t-on, dans l'action, s'appuyer sur les réflexions qui sont proposées ?) ;
- qu'il y a confusion avec l'événementiel (lorsque les organisateurs pensent que tout est réussi parce qu'« on a eu des pointures » - dont on n'essaiera pas vraiment de chausser la pensée ne serait-ce que pour voir où elle nous mène) ;
- qu'on sous-estime la difficulté à « enchaîner » les points de vue : entre les conseils pratiques, le point de vue théorique et la question éthique, les liens ne sont pas si simples à construire...

LA CAMPAGNE « JE SUIS CHARLIE »

Il reste qu'à côté des débats ratés, il existe des débats qui tendent à être impossibles.

Nous avons été invité à nous exprimer à ce propos au sujet de la campagne « Je suis Charlie », qui avait suscité une analyse critique de notre part².

Ce qui symbolise le problème, c'est le traitement médiatique du refus opéré par certains jeunes, notamment Français, de se prêter à la minute de silence organisée dans leur établissement scolaire (on parle de 70 ou de 200 « incidents »³).

Pour un peu, les protestataires par rapport à l'organisation de cette minute de silence, eux-mêmes rapidement réduits au silence, se seraient vus traiter d'inciviques (on a évoqué le fait qu'ils subissaient un « lavage de cerveau » à la maison).

L'« événement » a suscité une « mobilisation » républicaine pour le moins suspecte :

« La ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, a rencontré aujourd'hui l'ensemble de la communauté éducative et universitaire pour « préparer une mobilisation renforcée de l'école pour les valeurs de la République ».

Le même jour Nathalie Saint-Cricq qui dirige le service politique sur France 2 déclare : « *Il faut repérer et traiter ceux qui ne sont pas Charlie.* » De son côté, Éric Ciotti rajoute une louche, en twittant : « *Il faut pouvoir supprimer les allocations familiales aux parents des élèves qui n'ont pas respecté la minute de silence.* »

C'est dans ce contexte que la ministre de l'Éducation nationale a été interrogée à l'Assemblée lors de la séance des questions au gouvernement. Najat Vallaud-Belkacem a ainsi déclaré : « *Même là où il n'y a pas eu d'incidents, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part*

2 Cf. notre analyse « Alors, et ainsi, je serais Charlie ? » ; c'est d'ailleurs cette publication qui est à l'origine de notre invitation à cette soirée du Festival (*Intermag.be*, analyses et études 2015: www.intermag.be/499).

3 Il n'est pas inutile de se rappeler, comme le fait remarquer V. De Coorebyter qu'il s'agit de 200 occurrences sur... 64.000 établissements.

des élèves. Et nous avons tous entendu les « Oui je soutiens Charlie, mais », les « deux poids, deux mesures », les « pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ? » Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs »⁴.

L'émotion océanique et l'unanimité obligé ont de fait institué l'impossibilité d'un débat, elle-même justifiée... par les valeurs démocratiques que la République est censée incarner.

Nous pensons pouvoir proposer cette définition empirique du débat :

« Le débat, c'est l'espoir et l'effort de contribuer aussi faiblement que ce soit à l'intelligence collective en créant des enchaînements qui donnent à penser (c'est-à-dire à entrer dans le mouvement de la pensée et à rendre le prolongement de ce mouvement par d'autres possible⁵). »

Avec le slogan « Je suis Charlie », il était difficile d'enchaîner : une négation eût été excessive, mais une adhésion totale paraissait tout autant problématique, puisque cela revenait à élever à l'état de dogme intangible le droit de critiquer tous les dogmes sauf celui-là.

En tant que formateur d'agents sociaux et éducatifs travaillant avec des jeunes, il ne nous paraissait pas possible de nous en tenir là. Comment enchaîner dans un contexte qui emprisonne l'enchaînement ?

On peut considérer que l'écriture est un débat avec soi-même qu'on prend le risque de rendre public, c'est-à-dire qu'on s'efforce, au travers d'un texte, de rejoindre le mouvement de la pensée de façon à produire les conditions de la poursuite de ce mouvement par et pour le lecteur.

Pour cela il faut intéresser (pas au sens de capter, séduire) mais au sens d'inviter à en être (de ce mouvement, de cette distance) : nous prenons le terme « intéresser » dans le sens que lui donnent les sociologues de l'acteur réseau, comme Michel Callon. Pour inviter à en « en être » (inter-esse), il faut couper des liens existants, en créer d'autres, faire exister des connexions, opérer des permutations, créer des groupes ou en dissoudre, etc.

Dans notre article « Alors, et ainsi, je serais Charlie ? », nous avons procédé de la sorte⁶.

Permutations

Nous avons référé le slogan à un autre de forme semblable : « I'm Malcolm X ». Dans le film que Spike Lee a consacré au leader afro-américain, qui a combattu pour les droits civiques, des enfants, dans la scène finale, fêtent l'anniversaire de sa mort en prononçant chacun à leur tour, dans leur classe, « I'm Malcolm X ». Il était d'emblée parlant de rappeler que le combattant des droits civiques avait été réduit au silence de la façon que l'on sait ; pour beaucoup, il s'agit d'un crime d'Etat. On se souvient des propos de Martin Luther King regrettant de vivre dans un pays où certains « n'ont pas appris à exprimer leur désaccord autrement que par la violence ».

Les permutations, par exemple

- des destinataires : des enfants, dans leur classe, brisent le silence sur la mort du leader à travers ce slogan ;
- des destinataires qui recourent à la violence : ici, c'est la violence exercée par l'Etat ;
- des victimes : Malcolm X était de religion musulmane ;

constituent une première façon de faire vaciller l'évidence unanimiste.

4 Extrait d'un article publié sur regards.fr, www.regards.fr/web/article/charlie-hebdo-vallaud-belkacem-ne.

5 Nous reprenons ici un thème cher à Bernard Noël ; l'écrivain évoque la production du sens comme un mouvement qui appelle à sa propre poursuite. C'est aussi la conception du travail créateur défendue par Marcel Proust, pour qui l'écrivain construit une œuvre dont le lecteur aura à construire la poursuite.

6 Nous mettons en œuvre ici un recul réflexif sur notre article comme construction. Pour la question de fond, nous invitons le lecteur à s'y référer à l'adresse suivante <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2015m01n2.pdf>.

Ironie sur le lien

Le slogan incriminé s'appuie sur une polysémie de liens (de sujet à attribut ou d'action à complément). Que prétendaient réellement dire ceux qui l'ont affiché : je suis décidé à les suivre (sans d'office l'avoir fait jusqu'ici), c'est moi (la prochaine victime), je m'auto-proclame défenseur de la démocratie (comme tous les caricaturistes qui se sont attribué à peu de frais des vertus de dernier rempart de la liberté ?) ?

Critique du groupe apparent

Nous nous sommes ensuite attaché à montrer que l'unanimité était mensonger. On pouvait être surpris de trouver certaines personnes très en vue quoique pour des raisons inverses que le respect des droits de l'homme, dans le groupe de ceux qui « en étaient », comme l'a fait remarquer le Président de la Ligue des Droits de l'Homme A. Deswaef à l'issue de la manifestation de Paris. Symétriquement, les propos du « shérif » Denis Ducarme à propos de la cellule de Verviers : « elle a été décapitée » le rapprochent des coupables. Nous avons là deux manifestations de cette impudence qu'H. Marcuse qualifiait d'obscénité, en l'opposant à l'impudeur (qui, elle, est souvent maniée par les caricaturistes).

Création d'un autre groupe impensé

Nous avons pu dès lors montrer que nous avons affaire à deux iconoclasmes qui s'ignorent.

Le premier, théologique, édicte qu'on ne peut représenter la divinité. Il y a d'ailleurs un iconoclasme catholique ; Constantin V profère dans un Concile : « Toute image de la divinité résultant de l'art maléfique des peintres, quels que soient les couleurs et les matériaux utilisés, doit être rejetée, éliminée, condamnée. »

Le second iconoclasme remplace les « briseurs d'images » par les « briseurs de traditions » ; c'est dans cette catégorie que se rangent les caricaturistes.

Nous avons donc assisté, dans ce non-débat, à une escalade symétrique entre deux iconoclasmes qui s'ignorent.

Enchaînement sur l'enchaînement

Nous avons pu alors enchaîner sur le fond du problème en avançant l'hypothèse que nous étions dans une situation de « différend », au sens où l'entend Lyotard, à savoir un cas de litige opposant deux régimes de rapport à la loi, tranché dans un des deux régimes, et rendant impossible tout enchaînement pour la partie adverse.

C'est le différend non pris en compte qui produit la violence.

Jacqueline Fastrès et al. en ont fait une démonstration approfondie en montrant que les termes du différend étaient déjà actifs dans le procès de Charlie Hebdo en 2007⁷.

Ces travaux d'intéressement nous ont permis, nous l'espérons en tout cas, d'ébranler une lecture essentialiste des drames que nous avons vécus en ce début 2015 (« c'est le fait des innombrables islamistes radicaux (pour une partie de l'opinion publique si ce n'est des médias l'expression devient un pléonasme) qui menacent notre démocratie », prétendraient bien ceux qui se voient incarner sans trop d'efforts l'essence de la liberté) et en tout cas d'éviter de précipiter dans la sauvagerie, l'inhumanité tous ceux que l'émotion unanimiste souveraine n'avait pas entièrement emportés...

7 Voir J. Fastrès, J. Blairon et L. Watillon, « Radicalisation, prévention et milieu ouvert », *Intermag.be*, analyses et études 2015, www.intermag.be/518. Voir aussi J. Fastrès, « Vers une société du différend généralisé ? », *Intermag.be*, analyses et études 2014 : <http://www.intermag.be/423>.

La violence symbolique

Il existe une autre dimension à prendre en compte si on réfléchit aux conditions du débat : c'est la violence symbolique qui en barre l'accès à certains.

Pierre Bourdieu a bien montré que lorsqu'il s'agit de dire le sens du monde, il y a dans nos sociétés une lutte pour l'accès au statut de locuteur légitime.

Or cette lutte est non seulement inégale, mais parfois elle est tout simplement interdite.

Pour le dire en une formule : l'accès au statut de locuteur légitime dépend d'un « capital symbolique » (de notoriété, de compétence...) qu'on ne peut commencer à accumuler qu'en ayant eu précisément un accès suffisant à l'arène de production du sens.

En d'autres mots, il y a un « droit d'entrée » caché et impayable.

C'est notamment le cas pour toute une série de personnes ou de groupes qui sont confinés dans le témoignage (et ne sont pas considérés comme capables d'analyse), ou dont les prises de position sont attribuées à l'émotion (elles sont ainsi privées de raison et peuvent être écartées comme insignifiantes). Saïd Bouamana a notamment montré que c'était souvent le cas des penseurs issus de pays colonisés lorsqu'il s'agit de débattre de la colonisation et de ses conséquences à long terme.

On pourrait réfléchir dans ce contexte à l'impossibilité de l'accès au débat à propos d'initiatives comme *Viva for Life*.

La distribution préalable des statuts est réglée par la logique du « Charity Business ».

Les journalistes, nous assure-t-on, vont « révéler au grand jour » la question de la pauvreté (sans pour autant que les inégalités ne diminuent après leur intervention) ; leur entreprise ne peut que se trouver dans le camp de la vertu ; les destinateurs associés de l'émission s'auto-créditent d'un engagement au-dessus de tout soupçon. Quant aux personnes pauvres, elles sont appelées à témoigner de leurs souffrances et invitées à endosser le rôle de victimes méritantes (et surtout de faire-valoir de la vertu des initiateurs).

Dans cette distribution réglée des rôles et des statuts (c'est-à-dire dans cette distribution du capital symbolique), un monopole de la légitimité se construit. Comment, dans cette logique humanitaire dont la condescendance est soigneusement effacée, un locuteur pourrait-il enchaîner en critiquant, au nom de la prise en compte réelle de la pauvreté, par exemple, une distribution de rôles apparemment si légitimes ? Aurait-il d'ailleurs tout simplement accès au débat ?

Remarquons en l'occurrence le double jeu avec l'émotion : le groupe qui a le statut de pouvoir la vendre peut confiner celui qu'il exploite dans un registre qui le prive de légitimité en tant qu'acteur réel. Celui qui la vend peut en outre lui-même se faire passer pour un acteur qu'il n'est pas : la charité médiatisée ne renverse pas le rapport de force qui produit la pauvreté ; on peut même se demander s'il ne contribue pas tout simplement à le faire oublier.

LES OBSTACLES À LA CONFRONTATION DES IDÉES

Même si la chose est évidente, il faut ici rappeler que le champ médiatique pèse de tout son poids sur les débats in vivo, notamment en tendant à leur imposer un format-type que beaucoup vont aspirer à imiter.

Contentons-nous d'évoquer ici trois mécanismes :

- l'obligation de fausse simplicité, qui revient à instituer un spectateur comme désireux de platitude (et donc à rejeter tout effort de pensée) ;
- la neutralisation de toute confrontation (trop grand nombre d'invités, constitution de plateaux représentant toutes les positions et ne donnant à aucune l'occasion de développer quoi que ce

soit, ou de plateaux hétérogènes où le changement permanent de genres masque l'absence d'enchaînement) ;

- la recherche du spectaculaire plutôt que du significatif.

Dans certains débats « in vivo », une logique de dominé culturel (« il faut faire comme à la tv ») peut sévir, voire conduire à considérer que seuls sont légitimes pour les « animer » des journalistes, parfois empressés de faire in vivo ce qu'ils font à l'antenne, sous forme de « ménages ».

Le poujadisme n'est pas loin, lorsque les destinataires sont systématiquement interrompus, lorsqu'on leur assène un « répondez à la question » qui postule qu'ils ne peuvent que vouloir cacher la réponse... Lorsque les grands révélateurs de la vérité n'arrivent au « scoop » qu'au prix d'une délégitimation principielle et permanente du locuteur (par exemple politique), servent-ils réellement le débat démocratique ?

Nous en arrivons dès lors à une autre démonstration de Pierre Bourdieu : les contraintes du champ médiatique (qui s'imposent à ses agents comme à ses utilisateurs) sont devenues telles qu'il est impossible de débattre dans les médias des conditions médiatiques du débat.

Nous en avons fait l'expérience en 2008 lorsqu'un groupe de citoyens s'était dressé contre le « lynchage médiatique » d'un⁸ juge progressiste, accusé notamment d'avoir fait bénéficier sa fille d'un local dans le Palais de justice.

Ce groupe n'avait pas accepté ce « procès d'avant le procès » et avait produit une carte blanche envoyée à plusieurs organes de presse écrite. L'un d'entre eux (*le Journal du Droit des jeunes*) l'avait publiée in extenso.

Un quotidien avait ainsi justifié son refus de publication :

« Formellement, votre texte, ne correspond pas aux critères d'une carte blanche⁹ (longueur, lisibilité...). Quant au fond, l'induction que vous faites au départ du cas particulier de ce juge pour en appeler à la création d'un « contre-contre-pouvoir » afin de limiter la liberté de la presse nous paraît, bien entendu, très peu conforme aux valeurs que nous défendons. »

Le collectif de signataires avait en fait relayé la proposition de Pierre Bourdieu :

« Mais il conviendrait alors que de nouvelles règles si ce n'est de nouveaux droits (par exemple pour les personnes qui font l'objet des « révélations ») garantissent l'existence d'un contre-pouvoir par rapport à l'exercice débridé, auto-justifié et illimité, du « contre-pouvoir » médiatique, dont l'exercice peut conduire à des effets en sens inverse de ce qui est précisément recherché. »

La position du journaliste, qui rejette la création d'un « contre-contre pouvoir » est aussi absurde que serait le refus par les syndicats en tant qu'organisation de voir leurs propres travailleurs défendus en cas d'abus de pouvoir de la hiérarchie.

Nous sommes précisément alors confrontés à une logique de vérité révélée : « nous (les agents médiatiques) représentons par essence le contre-pouvoir et donc rien ne peut nous être reproché (comme tous les prêtres du monde peuvent dire qu'ils font le bien par essence puisqu'ils sont les représentants de leur dieu sur terre) ».

8 Cf. J. Blairon, « Champ médiatique et exercice du contre-pouvoir » *Intermag.be*, analyses et études 2008 : www.intermag.be/147.

9 Critères qui sont cependant variables en fonction de la notoriété de l'auteur, comme cela se constate très régulièrement.

DES POINTS D'APPUI

Notre examen des situations où les conditions du débat ne sont pas réunies ne peut que nous conduire, en conclusion, à investir les points d'appui à la démocratie que constituent les véritables débats in vivo.

C'est, nous semble-t-il, une des ambitions prioritaires de l'éducation permanente.

Il nous paraît important de rappeler in fine que l'exercice du débat in vivo ne doit pas d'office satisfaire à des conditions de visibilité pour produire ses effets.

C'est ce que soutenait déjà Roger Gentis dans son bel ouvrage *Guérir la vie*¹⁰. L'auteur met en exergue cette citation d'Antonin Artaud :

« En même temps que la révolution sociale et économique *indispensable*, nous attendons tous une révolution de la conscience qui nous permettra de guérir la vie. »

Il y met en cause la propension des intellectuels à confisquer la légitimité, surtout dans l'exercice du débat :

« (...) j'aime pas du tout les intellectuels. En tête-à-tête, ça va encore, on peut causer, il passe quelque chose, on arrive si on y tient à un peu de vérité, de décontraction, de confiance réciproque. Mais collez-en plus de trois ou quatre ensemble dans une pièce, alors là c'est foutu. Y a toujours un de ces messieurs pour faire la roue, vous trouvez pas que j'ai une belle queue ? et bien sûr y en a toujours un autre pour pas être en reste, ou alors c'est le café du Commerce et tout y passe, la classe ouvrière par-ci, et la théorie révolutionnaire par-là, - ou alors c'est comme une terreur sournoise qui s'installe, et chacun de biaiser, de feinter, d'esquiver, on arrive pas à engager le fer et on dirait bien qu'on y risque sa peau et que de s'avancer un tant soit peu sur le terrain de l'adversaire, on s'y expose à quelque saloperie de dague florentine, qui va vous jeter convulsé et pissant le sang sur le carreau. Ou encore y en a un qui monte sur son *autorité* et qu'arrive à faire taire tout le monde, et les autres le détestent en silence, on est revenu à l'école primaire quand l'institut rendait les copies, il avait une façon mauvaise de vous faire comprendre que vous n'étiez qu'un âne et on voyait que ça lui faisait plaisir, à cet homme, de régner à bon compte, du haut de sa condition d'exploité, sur notre petite troupe d'enfants qui sûrement en savaient moins que lui et qu'avaient pas encore eu le temps d'apprendre à mal vivre. »¹¹

En tant que psychiatre, Roger Gentis fait l'éloge des groupes de parole hétérogènes, où l'on aborderait « sans se dégonfler », des sujets comme « l'amour, la politique, la famille, le travail et n'importe quoi, en essayant seulement d'être très sincères et d'aller au fond des choses dans toute la mesure du possible, sans avoir peur d'être pas d'accord et sans avoir peur de s'engueuler à l'occasion. »¹²

Et nous ne pouvons que le suivre lorsqu'il évoque ces conditions du débat :

« Je suis pour tous les dialogues, j'entends les vrais dialogues, à deux ou à plusieurs peu importe et même tout seul comme souvent quand j'écris, je veux dire quand on se met en posture d'entendre vraiment l'autre et de se laisser changer par ce qui se dit, et pas toujours choisir d'autres soi-même et papoter entre gens du même monde. Au contraire jouer la différence, se mettre en jeu dans la différence (...) tout ce qui est comme nous sans l'être, et tous les hippies et les *drop-out* et les analphabètes, et les minorités sexuelles, les femmes, les pédés et les catholiques de gauche, on peut en faire des groupes, on en fera jamais assez la vie est si courte

10 R. Gentis, *Guérir la vie*, Paris, Librairie François Maspero, 1971.

11 R. Gentis, *op. cit.*, p. 81.

12 *Ibidem*, p. 121.

et l'aventure innombrable.

J'aime beaucoup ce jeune schizo qui se foutait d'un psychiatre : celui-là, disait-il, il peut rien m'apporter : il accepte pas que je lui apporte quelque chose. »¹³



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Les conditions du débat démocratique », *Intermag.be*, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, novembre 2015, URL : www.intermag.be/536.

13 *Ibidem*, p. 123.